

TRANSMIS LE 20/09/2024  
REÇU LE 20/09/2024  
AFFICHÉ LE 21/09/2024  
NOTIFIÉ LE 21/09/2024  
PUBLIÉ LE 21/09/2024  
EXÉCUTOIRE LE 21/09/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques  
AM/NS

## ARRETE n° 24-635

### AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC CIRQUE DE ROME PERIODE DU 21 SEPTEMBRE AU 29 SEPTEMBRE 2024

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**VU** l'arrêté ministériel du 23 janvier 1985 modifié portant approbation des dispositions complétant et modifiant le Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public – type CTS (chapiteaux, tentes et structures),

**VU** l'arrêté n°24-414 autorisant l'installation du Cirque de ROME sur l'esplanade de la Plaine du 14 juillet du **16 septembre au 30 septembre 2024 matin**,

**VU** l'avis favorable en date du **20 septembre 2024** de la Commission Communale de Sécurité, émis à l'issue de la visite de contrôle avant l'ouverture au public le **21 septembre 2024**, à partir de 16h.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

L'ouverture au public des représentations de spectacle du Cirque de ROME, est autorisée le :

- **Samedi 21 septembre 2024 à 16h**
- **Dimanche 22 septembre 2024 à 16h**
- **Mercredi 25 septembre 2024 à 16h**
- **Vendredi 27 septembre 2024 à 14h30 à partir de 14h30 (représentation unique gratuite, destinée aux enfants des centres de loisirs maternels)**
- **Samedi 28 septembre 2024 à 16h**
- **Dimanche 29 septembre 2024 à 16h**

**ARTICLE 2 :**

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE LA GARENNE, Préfecture du Val d'Oise – Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Sous-Préfecture d'ARGENTEUIL, **Monsieur Solovich DUMAS - Directeur du Cirque de Rome**, Service Communication de la Ville

Fait en Mairie, le VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE.

  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire  
Re 21/09/2024  
Caractère Exécutoire  
Madame SENSE

Par délégation du Maire  
**Monsieur Roland CHANUDET**  
Conseiller Municipal  
Président de la Commission  
Communale de Sécurité

  


# Acte à classer

## ARR24-635TECH

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-09-20T15-50-53.04 ( MI255647112 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240920-ARR24-635TECH-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC - CIRQUE DE ROME  
- PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE AU 29 SEPTEMBRE 2024

Date de décision : 20/09/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public  
3.5.5. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 24-635 Autorisation Ouverture Public Cirque Rome 21 au 28 sept 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 20/09/24 à 15:50

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis Date 20/09/24 à 15:50

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception Date 20/09/24 à 15:58

